

LA CONTRIBUTION  
DE L'ENSEIGNEMENT  
AGRICOLE CATHOLIQUE

# **pour l'école**



**Des convictions  
pour avancer**



# éditorial

François Paliard  
Président du CNEAP

Cette *Contribution* précise pour l'enseignement agricole catholique le document *Pour l'école* édité par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique.

Second réseau d'éducation en France, l'enseignement agricole demeure peu connu même si ceux qui le connaissent en louent la valeur éducative et l'inventivité pédagogique. Elles contribuent à la réussite et à l'épanouissement des jeunes.

Le CNEAP, enseignement agricole catholique, accueille un tiers des jeunes scolarisés dans ces parcours de formation, dans 186 établissements en métropole et outre-mer constituant près de 300 sites de formation initiale, par voie scolaire et apprentissage ou centres de formation continue. Le CNEAP, fédération professionnelle, regroupe ces établissements et les représente au plan national et régional auprès des différents interlocuteurs institutionnels du monde politique, socio-économique ou du tissu associatif.

Sous tutelle administrative du ministère de l'Agriculture, l'enseignement agricole dispose donc de ses propres règles de fonctionnement, définies dans le *Code rural* et non dans le *Code de l'éducation*, et de modalités spécifiques précisées dans le contrat que chaque établissement passe avec l'Etat.

L'enseignement agricole est **un enseignement d'excellence** : des classes de 4<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole aux écoles d'ingénieurs, dans les domaines de la production agricole ou du machinisme agricole, de la gestion et de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la transformation et de la commercialisation des produits agroalimentaires ou encore des services aux personnes, il scolarise des jeunes et des adultes soucieux de contribuer à leur avenir professionnel. L'enseignement agricole dispense également des formations technologiques et générales conduisant à des études supérieures très diversifiées.

L'enseignement  
agricole est un  
enseignement  
d'excellence

Cette excellence se révèle également par **nos projets éducatifs** impliquant les jeunes dans une conception citoyenne de leur formation et par cet enseignement spécifique à l'enseignement agricole qu'est l'**ESC** (éducation socio-culturelle). Ils créent un lien unique entre formation et territoire : **un vécu des valeurs de la République**. Cependant ces dernières années, cette ambition éducative a été entravée par une réglementation contraignante limitant les possibilités d'initiatives que les communautés éducatives de nos établissements recherchent ; une autonomie bien pensée, la confiance, doivent être retrouvées pour réaliser cette **pédagogie de projet**.

Nous sommes à l'écoute des évolutions sociétales qui appellent à davantage de « mieux-être », de « mieux-consommer » et s'expriment, certes, à travers la pluralité des formes de production (le « produire autrement ») ou le souci environnemental, mais aussi par la volonté de nos établissements d'aller vers un « servir autrement », traduisant le projet fort d'une éducation citoyenne et responsable des personnes dans leur territoire.



# Préambule

Philippe Poussin  
Secrétaire général du CNEAP

## Le succès de l'enseignement agricole repose sur 4 piliers essentiels

Le 1<sup>er</sup> est celui du fort lien entre le monde professionnel, les lycées ou lieux de formation et les attentes des familles. *Familièrement* : on n'arrive pas dans l'enseignement agricole par hasard ou dans un suivi de scolarité « naturel », *on adhère* à un projet qui correspond à une démarche personnelle, par exemple, dans une volonté de travailler avec le vivant. **EDUQUER.**

Le 2<sup>ème</sup> est d'ordre « culturel ». L'enseignement agricole qui puise son origine dans des lycées agricoles de production et des écoles ménagères, est d'abord un enseignement *de l'écoute du jeune*, un projet d'enseignement à *l'écoute* des territoires dans lesquels chaque établissement réalise sa mission en proximité. L'approche géographique n'est qu'une partie de la définition d'un territoire d'abord conçu comme un environnement qui intègre l'humain, une « communauté plurielle et ouverte d'habitants ». **FORMER.**

Le 3<sup>ème</sup> tient à sa structure pédagogique particulièrement souple et donc adaptable aux attentes de nos interlocuteurs. Depuis toujours ces établissements, par leur internat, leur organisation modulaire ou encore le lien éducatif particulier qui se crée entre les jeunes et les adultes, sont des acteurs de la réussite. En qualité de centre de formation professionnelle, un lycée agricole doit s'adapter et surtout *prévenir* la demande exprimée par les collectivités territoriales de plus en plus impliquées dans les politiques de l'emploi. Il doit aussi être à l'écoute des branches professionnelles et être en veille de leur évolution. **AGIR.**

Le dernier pilier est lié aux 5 missions qu'un établissement agricole doit remplir, c'est-à-dire à sa **définition**. Ceux-ci ont l'obligation de satisfaire d'autres missions que celle de l'enseignement et de la formation, la seule commune avec les établissements relevant du Ministère de l'Education Nationale :

- Participation à l'animation et à la dynamique des territoires.
- Expérimentation et innovation pédagogique et scientifique.
- Insertion professionnelle des élèves et des stagiaires.
- Coopération internationale.

Ces missions, articulées autour de l'acte de formation, constituent le cœur de notre activité : **elles sont notre contribution à la vitalité des territoires**. Elles englobent des actions de nature différentes mais toutes orientées vers le service aux territoires, aux jeunes ou aux adultes que nous accueillons : **de fait, un établissement agricole présente un projet global et un établissement agricole catholique, un projet axé sur le développement de la personne.**

Ainsi pour nous, **l'identité professionnelle est constitutive de l'identité de la personne et doit être reconnue comme telle.**

l'identité  
professionnelle  
est constitutive  
de l'identité de la  
personne et doit  
être reconnue  
comme telle

Les établissements du CNEAP, **centres de ressources pour leur territoire** sont ainsi pleinement conscients de leur rôle dans le service public d'éducation et dans le lien social qu'ils peuvent favoriser. Chaque établissement s'inscrit dans **une Economie sociale et solidaire** et assume pleinement sa **Responsabilité sociétale d'entreprise éducative**.

# Eduquer, former, agir pour nos territoires

Pour le CNEAP, l'éducation est un projet global qui dépasse l'enseignement stricto sensu. L'enseignement constitue le cœur de la relation que les établissements du CNEAP ont conclu avec l'Etat dans le cadre de la loi Rocard du 31 décembre 1984.

Cette relation est un lien contractuel très particulier qui reconnaît à un réseau d'établissements privés une mission d'association au service public. Il ne s'agit ni d'une délégation de service public, ni d'un partenariat, mais d'une **participation** qui prend la forme d'une **association au service public** : est-il essentiel de le rappeler ?

Or, l'école catholique attribue une mission plus large que celle-ci : celle d'éduquer la personne (l'élève, l'adulte stagiaire, ...) dans sa complétude et dans le respect des consciences. Point de prosélytisme ici, mais une invitation (vers les apprenants) et un témoignage (de la part des acteurs des établissements).

Nos établissements sont donc par définition et par mission, acteurs de leurs territoires et agissent dans une dynamique éducative élargie. C'est pourquoi ils ne se reconnaissent pas dans le débat de l'orientation qui oppose « formation professionnelle » et « éducation citoyenne ». **L'enseignement agricole forme des citoyens responsables et autonomes intégrés dans leur réalité économique et sociale** par l'ESC, mais aussi dans la vie des **internats**, si essentielle au jeune.

## NOS CONVICTIONS

- L'enseignement professionnel est une voie d'excellence et l'enseignement agricole y contribue par son innovation pédagogique et éducative, la participation des professionnels à l'élaboration des référentiels de formation ou de certification et aux conseils d'administration des établissements, et sa réactivité face aux attentes des familles et des territoires.
- Les stages, les mises en situation professionnelle, l'apprentissage en entreprise, ont une valeur éducative qui donnent sens aux formations.
- L'enseignement agricole est l'une des voies de la pluralité des parcours, condition de la réussite des jeunes dans leur diversité et pour lesquels il ne faut pas confondre égalité des chances et uniformité des voies de formation. La classe de 2<sup>nde</sup> professionnelle est aussi une voie de réussite !
- L'enseignement agricole dispose d'une organisation pédagogique innovante et adaptable favorisant le travail interdisciplinaire, un accompagnement des apprenants et un ajustement des parcours liés à une approche modulaire dans les référentiels de formation. La pédagogie de projet est mise en œuvre dans chacune de nos formations et contribue largement à notre réussite, et donc à celle des élèves. Les missions de nos enseignants sont, de fait, très complètes ; elles doivent être mieux reconnues par le Ministère.
- Les trois voies de formation (initiale scolaire, par apprentissage et continue) doivent être réellement complémentaires pour permettre aux établissements d'assumer la mission d'une formation continue *tout au long de la vie.*

## POUR AVANCER

- *Pleine association des établissements agricoles privés à la carte régionale de formation en insistant sur la complémentarité de l'offre éducative proposée par les différents réseaux d'établissements par la présence d'un représentant de l'EA dans les CREFOP.*
- *Reconnaissance par les conseils régionaux des 5 missions que la loi attribue aux établissements agricoles par une valorisation des compétences acquises par les établissements dans ces domaines : participation effective aux politiques régionales en matière d'emplois, de formation, de coopération internationale ou encore de lieux d'expérimentation éducative ou scientifique.*
- *Encouragement à l'innovation en permettant la mixité des parcours et des publics entre formation initiale scolaire et apprentissage, mais également en considérant les besoins nouveaux de la société : agriculture urbaine, ville verte, drives fermiers, technologies embarquées, nouveaux services à la personne, ...*
- *Ouverture de classes de 5<sup>ème</sup> à titre expérimental pour fluidifier et optimiser les parcours de formation et l'orientation des jeunes.*
- *Oser l'expérimentation de nouvelles filières de formation.*
- *Revaloriser les missions des enseignants et redéfinir les conditions d'exercice de leur métier.*

# L'établissement, centre de ressources éducatives pour son territoire

La réussite de l'enseignement professionnel se mesure par deux indicateurs précis : le taux d'insertion professionnelle et l'adaptabilité d'un réseau d'établissements à s'ajuster aux évolutions de la demande des collectivités territoriales et des branches professionnelles.

Si le premier est assuré (selon les statistiques ministérielles, près de 90% de ces jeunes trouvent un emploi dans les 6 mois qui suivent l'obtention du diplôme), le second suppose un changement de regard sur ce qu'est un *lycée agricole du CNEAP*.

Comment les collectivités territoriales intègrent-elles dans leurs réflexions la potentialité des établissements d'être réellement *au service des territoires*, de mettre leurs compétences et leurs savoir-faire au service d'un bien commun partagé ?

Perçu aujourd'hui comme un « lycée », lieu de préparation d'un examen, le *lycée du CNEAP* est un **lycée des territoires**, c'est-à-dire **une proposition de services éducatifs** à l'adresse des familles, des jeunes et des interlocuteurs politiques, économiques et socio-culturels de son territoire.

***Ce « lycée » travaille en réseau, est lié à la réalité de son environnement, connecté aux autres centres de formation par le numérique conçu comme un réel outil éducatif et enfin, inscrit son projet d'établissement dans une prospective innovante et dans l'expérimentation avec des partenaires multiples reconnus pour leurs compétences spécifiques.***

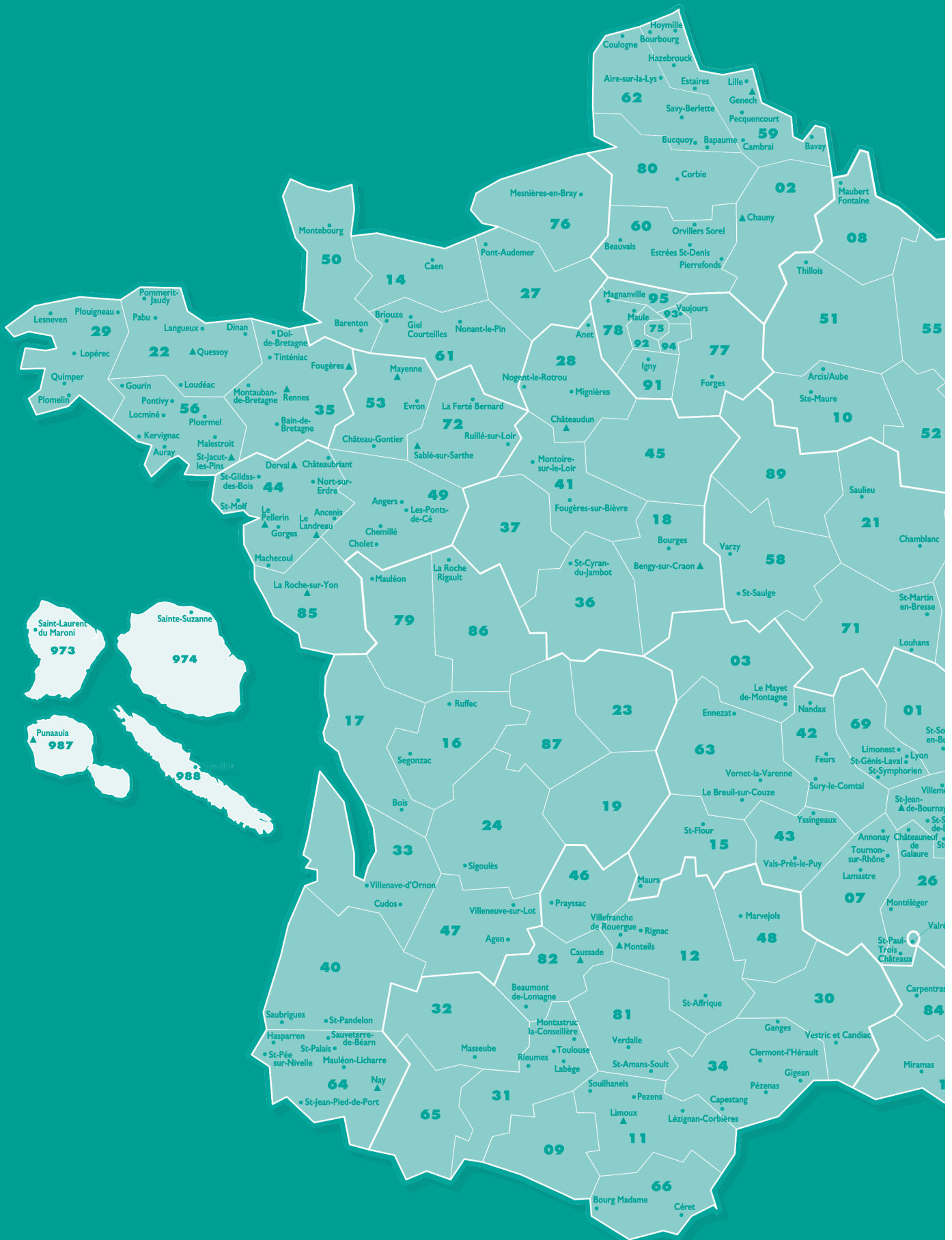


## NOS CONVICTIONS

- **Pour conserver sa « performance éducative »** : l'enseignement agricole doit demeurer sous tutelle du ministère de l'Agriculture, conserver ses 5 missions et garantir ses modalités éducatives spécifiques.
- **Pour réaliser ses missions**, l'établissement doit bénéficier d'une large autonomie dans la gestion de moyens humains et matériels qui lui sont affectés
- **Pour être centre de ressources pour son territoire** : les collectivités territoriales doivent le reconnaître (« l'identifier ») comme interlocuteur au-delà de son savoir-faire d'enseignement. Il joue un rôle majeur dans la politique d'insertion professionnelle et de développement économique de son territoire par son action liée à une éthique de l'économie sociale et solidaire.

## POUR AVANCER

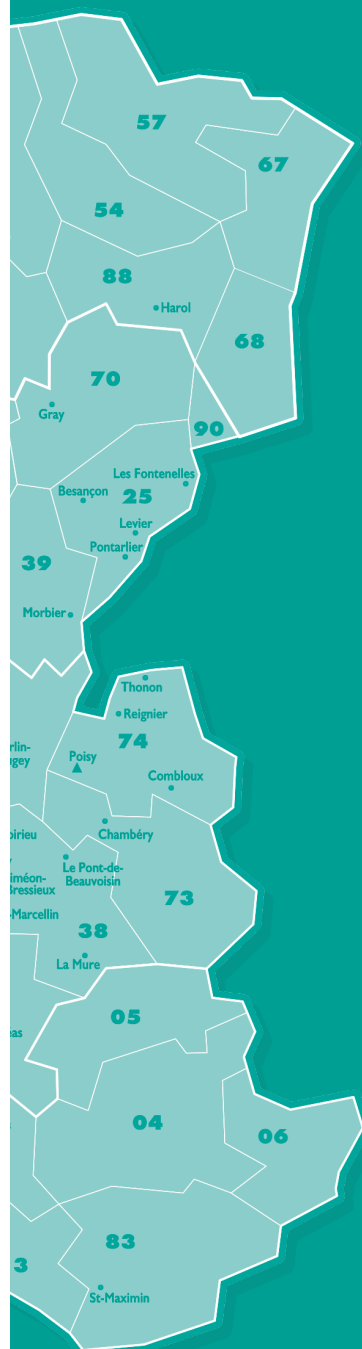
- **Avec le Premier ministre** : sortir l'ONISEP de la tutelle du MEN et le placer sous l'autorité du Premier Ministre.
- **Avec le ministère de l'Agriculture** : desserrer les règles de gestion humaine et financières créant ainsi les conditions d'une réelle autonomie des établissements et une liberté d'initiative des équipes en permettant à des accords locaux d'affirmer la dimension innovante de leurs projets éducatifs.
- **Avec le secrétariat d'Etat au Budget** : développer une logique de budget pluriannuel en sortant de la mission Enseignement scolaire de la LOLF et faire reconnaître l'efficacité économique des formations agricoles par l'employabilité de ses diplômés.
- **Avec le ministère des Affaires Sociales et de la Santé** : favoriser les équivalences et les passerelles entre nos filières de formations Services à la personne (BEP-A SAP et Bac Pro SAPAT) et les diplômes d'Etat d'aide-soignant (DEAS) et d'auxiliaire de puériculture (DEAP) de ce Ministère.
- **Avec le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social** : assouplir la réglementation du travail concernant les apprentis, les élèves en stage et les maîtres de stage, afin de leur permettre d'acquérir les compétences professionnelles par la pratique de leur futur métier.
- **Avec le ministère de l'Education Nationale** : reconnaître que l'orientation d'un jeune vers l'enseignement agricole n'est pas une forme de décrochage scolaire en unifiant le numéro d'identification de l'élève entre les deux ministères.
- **Avec les Régions** : renforcer le service public régional d'orientation dans sa mission d'information de toutes les filières d'orientation existantes. Reconnaître aux exploitations agricoles, halles technologiques,... un statut d'outil pédagogique et d'élément de dynamique des territoires ouvrant droit à financement par les collectivités territoriales.



○ ÉTABLISSEMENT  
 △ ÉTABLISSEMENT ET SITE ASSOCIÉ

# Le CNEAP

## en quelques chiffres



202

Établissements  
et sites de formation

73

Centres de formation  
par apprentissage

103

Centres de formation  
continue

6

Écoles  
d'ingénieur

89%

Réussite  
aux examens

90%

Insertion professionnelle  
à 6 mois

40%

Internes



30%

Part du CNEAP dans l'enseignement  
agricole

600 millions

Poids économique



CNEAP.FR



@cneapεc



ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ - CNEAP

CNEAP

277 RUE SAINT-JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05

CNEAP@CNEAP.FR



Réseau enseignement agricole privé